

Le pouvoir de l'humanité

XXXIII^e Conférence internationale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
9-12 décembre 2019, Genève



GUIDE DES RÉUNIONS STATUTAIRES

À L'INTENTION DES MEMBRES, OBSERVATEUR-TRICE-S ET INVITÉ-E-S

4-12 décembre 2019

Les réunions statutaires de 2019 auront lieu à Genève du 4 au 12 décembre 2019. Il s'agit :

- de la 22^e session de l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Assemblée générale), du 5 au 7 décembre 2019 ;
- du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le 8 décembre 2019 ;
- de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale), du 9 au 12 décembre 2019.

Toutes les réunions se tiendront au **Centre international de conférences de Genève (CICG)**, situé 17 rue de Varembé, 1211 Genève 20 (Suisse).

Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Les Principes fondamentaux – humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité – sont définis dans le **préambule des Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**.

L'ensemble des participant-e-s doit respecter ces Principes, et tous les documents soumis doivent leur être conformes.

1. Structure des réunions statutaires

[illegible]

1.1 Séance d'orientation (4 décembre 2019, 15 h-16 h, salle 2, CICG)

Participant-e-s : les délégué-e-s des Sociétés nationales et les observateur-trice-s à l'Assemblée générale et à la Conférence internationale sont invité-e-s à participer à cette séance d'information. Il est recommandé à l'ensemble des chef-fe-s de délégation d'y assister ou de désigner un-e représentant-e pour les remplacer.

Placement : libre.

Des informations seront communiquées sur la structure et le déroulement des séances, les procédures d'élection (élection de la Commission de la jeunesse durant l'Assemblée générale et élection des membres de la Commission permanente durant la Conférence internationale), le Village humanitaire, les manifestations sociales et culturelles, et des aspects pratiques.

1.2 Forum Jeunesse (3-4 décembre, salles 3 et 4, CIG)

Participant-e-s : représentant-e-s et délégué-e-s Jeunesse des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

1.3 Cérémonies conjointes d'ouverture et de remise des prix de l'Assemblée générale de la Fédération internationale et du Conseil des Délégués (4 décembre, 16 h 30, salles 1 et 2, CICG)

Participant-e-s : délégué-e-s du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et observateur-trice-s et invité-e-s à l'Assemblée générale de la Fédération internationale.

Placement : libre.

Cette cérémonie d'ouverture est l'une des célébrations phares du centenaire de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale). Elle commémore la création de la Fédération internationale et le 70^e anniversaire des Conventions de Genève en mettant à l'honneur l'action humanitaire d'envergure menée par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement international) pour venir en aide aux personnes qui en ont besoin et soulager leurs souffrances.

La cérémonie d'ouverture conjointe se clôture par la cérémonie de remise des prix suivants :

- prix Jeunesse en action, attribué par la Fédération internationale ;
- prix Développement du volontariat, attribué par la Fédération internationale ;
- prix Henry Davison, attribué par la Fédération internationale ;
- Médaille Florence Nightingale, informations sur les médailles décernées par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en 2019 ;
- prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité, décerné par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente) ;
- Médaille Henry Dunant, décernée par la Commission permanente.

Les cérémonies sont suivies d'une réception organisée par la Fédération internationale et le CICR au CICG.

1.4 22^e session de l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (5-7 décembre, CICG)

1.4.1 Participant-e-s

- Membres : membres de Sociétés nationales de la Fédération internationale.
- Observateur-trice-s et invité-e-s.

Placement : officiel avec places attribuées. Chaque délégation membre dispose de quatre sièges officiels.

L'Assemblée générale comprend des séances plénières et des ateliers. Aucune décision n'est adoptée dans les ateliers, mais des décisions peuvent être proposées pour adoption par le Comité de rédaction. Le déroulement proposé de l'Assemblée générale est disponible sur FedNet à l'adresse : <https://fednet.ifrc.org/fr/votre-ficr/contexte/general-assembly-2019/-2019-documents-officiels/> Ce programme est soumis à modification.

Tue 3 Dec		Wed 4 Dec		Thur 5 Dec	Fri 6 Dec	Sat 7 Dec
President – Vice-Presidents meeting 9:00 – 10:30		Federation extraordinary GB (if need be) 9:00-12:30	Youth Forum 9:00 – 14:30	Federation General Assembly plenary 9:00-18:30	Federation General Assembly Plenary 09:00 -14:30	Federation General Assembly Plenary
Federation extraordinary GB (Lunch break included) 11:00-18:00	Briefing of the officers of the General Assembly 13:30-14:30					Workshops 9:15-12:30
	General Assembly, CoD & IC Orientation session 15:00-16:00				Plenary 14:45 – 16:15	Plenary 14:00 – 17:00
	Youth Forum 15:00-20:00	Joint opening General Assembly and Council of Delegates <i>Award Ceremony</i> 16:30-18:00				
						Plenary 17:45 - 18:00

1.4.2 Débats, langues, documents et scrutins

Langues

Un service d'interprétation simultanée est assuré **en anglais, français, espagnol, arabe, russe et, dans certaines séances, en chinois.**

Droit de parole

Les délégué-e-s représentant des Sociétés nationales **ont le droit d'intervenir dans toutes les discussions au cours de la réunion.**

Les **observateur-trice-s** ne peuvent prendre la parole qu'à l'invitation de la présidence et si aucune délégation n'y émet d'objection.

Aucun-e délégué-e ne peut prendre la parole sans y avoir été invité-e par la présidence.

Les délégations lèvent leur plaque d'identification pour demander la parole. Il n'y a pas de liste préétablie d'orateur-trice-s pour l'Assemblée générale. La liste des orateur-trice-s sera définie une fois les débats ouverts par la présidence. Les interventions doivent être en rapport précis avec le thème du débat. Elles ne doivent pas dépasser **trois** minutes pour les intervenant-e-s s'exprimant au nom de leur délégation et **cinq** minutes pour les intervenant-e-s s'exprimant au nom d'un groupe de Sociétés nationales.

Documents de travail

Les documents de travail officiels de l'Assemblée générale sont disponibles sur FedNet à l'adresse : <https://fednet.ifrc.org/fr/votre-ficr/contexte/general-assembly-2019/-2019-documents-officiels/>. Les participant-e-s sont invité-e-s à les consulter lors de la préparation de l'Assemblée générale.

Consensus et modalités de vote

L'Assemblée générale s'efforce d'adopter ses décisions par consensus, et le vote est exprimé à main levée (article 19.1 du Règlement intérieur de la Fédération internationale). On entend par consensus l'absence de toute objection exprimée par une délégation et présentée par elle comme constituant un obstacle à l'adoption de la décision en question.

Le vote a lieu par appel nominal si cinq délégations le demandent. Le cas échéant, les délégations sont appelées par ordre alphabétique. Le nom de la Société nationale qui vote la première est choisi par tirage au sort (article 19.3 du Règlement intérieur de la Fédération internationale).

Le vote a lieu au scrutin secret si la majorité simple des Sociétés nationales présentes et votantes en décide ainsi (article 19.4 du Règlement intérieur de la Fédération internationale).

Personnes autorisées à voter

Seul-e-s les chef-fe-s de délégation sont autorisé-e-s à voter. Si le/la chef-fe de délégation ne peut pas voter au nom de sa délégation, il/elle délègue son pouvoir à un-e autre membre de la délégation au moyen du formulaire de procuration en annexe. Des formulaires de procuration seront également disponibles sur FedNet ainsi qu'au comptoir d'information et d'accréditation.

Pour qu'un formulaire de procuration soit valable, il doit être signé et remis au comptoir d'information et d'accréditation par le/la chef-fe de délégation. Si le/la chef-fe de délégation ne peut pas le faire en personne, son/sa mandataire doit présenter sa propre pièce d'identité avec photo ainsi que celle du/de la chef-fe de délégation. Le Comité des élections doit recevoir le formulaire de procuration dans un délai raisonnable avant le scrutin qui aura lieu le premier jour de l'Assemblée générale.

Carte de vote électronique pour clavier numérique

Un système de vote électronique par clavier numérique est utilisé. Une fois que les chef-fe-s de délégation (ou leur mandataire) sont inscrit-e-s, une carte de vote électronique propre à leur délégation leur est remise au comptoir d'information et d'accréditation (disponible le mercredi 4 décembre au matin). Les délégué-e-s présent-e-s à l'Assemblée générale recevront des instructions complètes sur l'utilisation du système.

La carte de vote électronique est obligatoire pour voter au moyen des claviers mis à disposition en salle plénière. Il est rappelé aux délégué-e-s qu'aucune carte n'est envoyée ou distribuée en salle plénière et qu'ils/elles doivent impérativement retirer la leur dans un délai raisonnable avant le début de l'Assemblée générale le 5 décembre.

Si le/la chef-fe de délégation ne peut retirer son matériel de vote en personne ou ne peut être présent-e pour le scrutin, il/elle peut mandater un-e autre membre de la délégation au moyen du formulaire de procuration en annexe. Des formulaires de procuration seront également disponibles sur FedNet ainsi qu'au comptoir d'information et d'accréditation.

La carte de vote électronique propre à chaque délégation est obligatoire pour tous les scrutins ayant lieu durant les réunions statutaires (dont le Conseil des Délégués et la Conférence internationale). Il est donc recommandé aux chef-fe-s de délégation (ou à leur mandataire) de la conserver pendant toute la durée des réunions et de l'apporter à chaque séance en salle plénière.

1.4.3 Élection de la Commission de la jeunesse

L'élection de la présidence et des huit membres de la Commission de la jeunesse a lieu pendant l'Assemblée générale. À la suite de modifications apportées aux textes statutaires en 2017, les membres de la Commission de la jeunesse sont désormais désigné-e-s par élection et non par nomination. **Seul-e-s les délégué-e-s Jeunesse** qui ont été 1) nommé-e-s par chaque Société nationale et 2) dûment enregistré-e-s auprès du Comité des élections peuvent voter.

La liste des candidat-e-s à la Commission de la jeunesse (présidence et membres) est publiée sur FedNet. Les candidat-e-s sont réparti-e-s dans quatre listes distinctes correspondant aux quatre régions statutaires (à l'exception des candidat-e-s à la présidence) : <https://fednet.ifrc.org/fr/votre-ficr/contexte/general-assembly-2019/candidatures-aux-commissionscomites/>.

Les élections ont lieu au moyen d'un système de vote électronique sécurisé au scrutin secret. La plate-forme de vote électronique sécurisée est accessible dans les quatre langues de travail de la Fédération internationale. Les délégué-e-s Jeunesse votent en toute confidentialité à partir de leur propre appareil électronique (mobile, tablette ou ordinateur portable) sur place ou à distance. Ils/Elles peuvent également utiliser les tablettes mises à leur disposition dans des isolements installés en salle plénière. L'élection de la Commission de la jeunesse dure plusieurs heures pour permettre aux délégué-e-s Jeunesse de voter à une heure raisonnable de la journée partout dans le monde au moyen de la plate-forme.

Toutes les informations et instructions relatives à l'élection ont été envoyées directement aux délégué-e-s Jeunesse en personne. Veuillez noter que pour accéder à la plate-forme de vote électronique sécurisée et voter, les délégué-e-s Jeunesse dûment enregistré-e-s se verront attribuer un nom d'utilisateur et un mot de passe personnels avant le scrutin qui se tiendra à l'Assemblée générale.

Pour toute question relative à l'élection de la Commission de la jeunesse, veuillez vous adresser au Comité des élections, à l'adresse : federation.electioncommittee@ifrc.org

1.5 Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (8 décembre, 9 h, salles 1 et 2, CICG)

1.5.1 Participant-e-s

- Membres : Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge reconnues, Fédération internationale et CICR.
- Observateur-trice-s et invité-e-s du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Placement : officiel avec places attribuées. Chaque délégation membre dispose de quatre sièges officiels.

Le Conseil des Délégués se déroule sous forme de séance plénière et porte sur deux thèmes clés : « Redevabilité et intégrité » et « La confiance dans l'action humanitaire ». Le Conseil adopte également l'ordre du jour provisoire et le programme de la XXXIII^e Conférence internationale et propose les candidat-e-s aux fonctions de responsables de la Conférence.

1.5.2 Ordre du jour provisoire du Conseil des Délégués

L'ordre du jour provisoire et le programme ont été transmis aux membres et seront adoptés à l'ouverture du Conseil.

1.5.3 Débats, langues, documents et scrutins

Langues

Un service d'interprétation simultanée est assuré en **anglais, français, espagnol, arabe, russe et chinois**.

Droit de parole

Les délégué-e-s représentant des **membres du Conseil des Délégués ont le droit d'intervenir dans toutes les discussions au cours de la réunion.**

Les **observateur-trice-s** ne peuvent prendre la parole qu'à l'invitation de la présidence du Conseil et si le Conseil n'y émet pas d'objection.

Aucun-e délégué ne peut prendre la parole sans y avoir été invité-e par la présidence.

Les délégations sont invitées à s'exprimer pendant **trois** minutes, ou pendant **cinq** minutes si elles s'expriment au nom d'un groupe de participant-e-s.

Documents de travail

Les documents de travail officiels, **notamment les projets de résolution**, ont été approuvés par la Commission permanente et sont disponibles à l'adresse : <https://rcrcconference.org/fr/about-2/2019-council-of-delegates/documents-of-council-of-delegates/>. Les participant-e-s sont invité-e-s à les consulter lors de la préparation du Conseil des Délégués.

Consensus et modalités de vote

Le Conseil s'efforce d'adopter ses résolutions par consensus, tel qu'il est défini dans le Règlement du Mouvement. On entend par consensus l'absence de toute objection exprimée par une délégation et présentée par elle comme constituant un obstacle à l'adoption de la résolution en question. En l'absence d'un consensus, un vote est organisé conformément au Règlement du Mouvement, et les résolutions sont adoptées à la majorité des membres présents et votant.

D'une façon générale, le vote est exprimé à main levée. Le vote a lieu par appel nominal ou au scrutin secret si dix délégations le demandent. Le vote de chaque délégation est exprimé par le/la chef-fe de délégation ou par le/la délégué-e qu'il/elle a désigné-e comme mandataire par procuration.

Personnes autorisées à voter

Seul-e-s les chef-fe-s de délégation sont autorisé-e-s à voter. Si le/la chef-fe de délégation ne peut pas voter au nom de sa délégation, il/elle délègue son pouvoir à un-e autre membre de la délégation au moyen du formulaire de procuration en annexe. Des formulaires de procuration seront également disponibles sur FedNet ainsi qu'au comptoir d'information et d'accréditation.

Pour qu'un formulaire de procuration soit valable, il doit être signé et remis au bureau d'inscription par le/la chef-fe de délégation. Si le/la chef-fe de délégation ne peut pas le faire en personne, le/la mandataire doit présenter sa propre pièce d'identité avec photo ainsi que celle du/de la chef-fe de délégation. Le Comité des élections doit recevoir le formulaire de procuration dans un délai raisonnable avant le scrutin qui aura lieu le premier jour du Conseil des Délégués.

Carte de vote électronique pour clavier numérique

Un système de vote électronique par clavier numérique est utilisé. Une fois que les chef-fe-s de délégation (ou leur mandataire) sont inscrit-e-s, une carte de vote électronique propre à leur délégation leur est remise au comptoir d'information et d'accréditation (disponible le mercredi 4 décembre au matin). Les délégué-e-s présent-e-s au Conseil des Délégués recevront des instructions complètes sur l'utilisation du système.

La carte de vote électronique est obligatoire pour voter au moyen des claviers mis à disposition en salle plénière. Il est rappelé aux délégué-e-s qu'aucune carte n'est envoyée ou distribuée en salle plénière et qu'ils/elles doivent impérativement retirer la leur dans un délai raisonnable avant le début du Conseil des Délégués le 8 décembre.

Si le/la chef-fe de délégation ne peut retirer son matériel de vote en personne ou ne peut être présent-e pour le scrutin, il/elle peut mandater un-e autre membre de la délégation au moyen du formulaire

de procuration en annexe. Des formulaires de procuration seront également disponibles sur FedNet ainsi qu'au comptoir d'information et d'accréditation.

La carte de vote électronique propre à chaque délégation est obligatoire pour tous les scrutins ayant lieu durant les réunions statutaires (dont l'Assemblée générale de la Fédération internationale et la Conférence internationale). Il est donc recommandé aux chef-fe-s de délégation (ou à leur mandataire) de la conserver pendant toute la durée des réunions et de l'apporter à chaque séance en salle plénière.

1.6 XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (9-12 décembre, CICG et Centre de conférence de Varembe – CCV)

1.6.1 Participant-e-s

Membres

Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge reconnues, CICR, Fédération internationale, et les 196 Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève.

Observateur-trice-s et invité-e-s

Des observateur-trice-s et des invité-e-s peuvent assister aux réunions de la Conférence internationale sur invitation uniquement.

1.6.2 Ordre du jour provisoire de la Conférence internationale

L'ordre du jour provisoire de la XXXIII^e Conférence internationale a été établi par la Commission permanente. Le Conseil des Délégués (qui se réunira le 8 décembre 2019) doit adopter l'ordre du jour définitif.

1.6.3 Débats, langues, documents et scrutins

Nature non politique de la Conférence internationale

La présidence de la Conférence internationale et les responsables élus veilleront à ce qu'aucun-e orateur-trice ne s'engage dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique. Le Bureau de la Conférence, tel qu'il est défini dans le Règlement, applique la même règle aux documents avant d'en autoriser la diffusion.

Langues

Un service d'interprétation simultanée est assuré en **anglais, français, espagnol, arabe, russe et chinois (uniquement en salles 1 et 2 pour cette langue) pendant les séances plénières, y compris les séances Échos de la Conférence, les commissions et les séances thématiques, et pendant les réunions du Comité de rédaction**. Plusieurs manifestations parallèles proposent un service d'interprétation (voir site Internet).

Droit de parole

Les délégué-e-s représentant des **membres de la Conférence internationale** ont le droit d'intervenir dans toutes les séances de la Conférence.

Les **observateur-trice-s** ne peuvent prendre la parole qu'à l'invitation de la présidence (de la Conférence ou d'une commission/séance thématique) et si la Conférence n'y émet pas d'objection.

À l'exception des séances Échos de la Conférence pour le procès-verbal (voir section 1.6.4.6 ci-dessous), il n'y a pas de liste préétablie d'orateur-trice-s pour les commissions, les séances plénières, les séances thématiques ou les manifestations parallèles. Les participant-e-s peuvent manifester leur

souhait de prendre la parole en levant la main une fois les débats ouverts par la présidence ou le/la modérateur-trice.

Documents de travail

Les documents de travail officiels, **notamment les projets de résolution**, ont été approuvés par la Commission permanente et sont disponibles à l'adresse : <https://rcrcconference.org/fr/about-4/33rd-international-conference/documents/>. Les participant-e-s sont invité-e-s à les consulter lors de la préparation de la Conférence.

Consensus et modalités de vote

Toutes les délégations présentes à la Conférence internationale jouissent d'un même droit de vote, à savoir une voix par délégation. La Conférence s'efforce d'adopter ses résolutions par consensus, tel qu'il est défini dans le Règlement. On entend par consensus l'absence de toute objection exprimée par une délégation et présentée par elle comme constituant un obstacle à l'adoption de la résolution en question. En l'absence d'un consensus, un vote est organisé conformément au Règlement du Mouvement, et les résolutions sont adoptées à la majorité des membres présents et votant.

D'une façon générale, le vote est exprimé à main levée. Le vote a lieu par appel nominal ou au scrutin secret si dix délégations le demandent. Le vote de chaque délégation est exprimé par le/la chef-fe de délégation ou par le/la délégué-e qu'il/elle a désigné-e comme mandataire par procuration.

Pour de plus amples informations sur les articles des Statuts et du Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui s'appliquent à la Conférence internationale, veuillez consulter : <https://standcom.ch/statutes-and-rules-of-procedure/>

Personnes autorisées à voter

Seul-e-s les chef-fe-s de délégation sont autorisé-e-s à voter. Si le/la chef-fe de délégation ne peut pas voter au nom de sa délégation, il/elle délègue son pouvoir à un autre membre de la délégation au moyen du formulaire de procuration en annexe. Des formulaires de procuration seront également disponibles sur le site Internet de la Conférence internationale ainsi qu'au comptoir d'information et d'accréditation.

Pour qu'un formulaire de procuration soit valable, il doit être signé et remis au bureau d'inscription par le/la chef-fe de délégation. Si le/la chef-fe de délégation ne peut pas le faire en personne, le/la mandataire doit présenter sa propre pièce d'identité avec photo ainsi que celle du/de la chef-fe de délégation. Le Bureau de la Conférence ou la cellule électorale doivent recevoir le formulaire de procuration dans un délai raisonnable avant le scrutin qui aura lieu le premier jour de la Conférence internationale.

Carte de vote électronique pour clavier numérique

Un système de vote électronique par clavier numérique est utilisé. Une fois que les chef-fe-s de délégation (ou leur mandataire) sont inscrit-e-s, une carte de vote électronique propre à leur délégation leur est remise au comptoir d'information et d'accréditation (disponible le mercredi 4 décembre au matin). Les délégué-e-s présent-e-s à la Conférence internationale recevront des instructions complètes sur l'utilisation du système.

La carte de vote électronique est obligatoire pour voter au moyen des claviers mis à disposition en salle plénière. Il est rappelé aux délégué-e-s qu'aucune carte n'est envoyée ou distribuée en salle plénière et qu'ils/elles doivent impérativement retirer la leur dans un délai raisonnable avant le début de la Conférence internationale le 9 décembre.

Si le/la chef-fe de délégation ne peut retirer son matériel de vote en personne ou ne peut être présent-e pour le scrutin, il/elle peut mandater un-e autre membre de la délégation au moyen du formulaire de procuration en annexe. Des formulaires de procuration seront également disponibles sur le site Internet de la Conférence internationale ainsi qu'au comptoir d'information et d'accréditation.

La carte de vote électronique propre à chaque délégation est obligatoire pour tous les scrutins ayant lieu durant les réunions statutaires (dont l'Assemblée générale de la Fédération internationale et le Conseil des Délégués). Il est donc recommandé aux chef-fe-s de délégation (ou à leur mandataire) de la conserver pendant toute la durée des réunions et de l'apporter à chaque séance en salle plénière.

1.6.4 Structure de la Conférence internationale

Programme de la Conférence internationale

1.6.4.1 CÉRÉMONIE D'OUVERTURE (9 décembre, 17 h, salles 1 et 2, CICG)

Placement : officiel avec places attribuées. Les membres de la Conférence disposent de quatre sièges officiels maximum par délégation. Les autres membres des délégations sont invité-e-s à s'asseoir au balcon de la salle 1, au troisième étage.

M. Ignazio Cassis, conseiller fédéral et chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, prononcera une allocution. Figurent également au programme de la séance plénière d'ouverture des allocutions officielles, une performance artistique, l'élection des membres du Bureau (les « responsables » de la Conférence) et l'examen de questions de procédure. L'ouverture de la Conférence sera suivie d'une réception offerte par les autorités suisses au CICG. Les participant-e-s sont invité-e-s à regagner leur hôtel par leurs propres moyens (pas de navettes).

1.6.4.2 SÉANCES PLÉNIÈRES

Placement : officiel avec places attribuées. En raison de contraintes d'espace, lors de toutes les séances plénières ayant lieu du 10 au 12 décembre (contrairement à la séance plénière d'ouverture le 9 décembre), les membres de la Conférence disposent de **deux sièges officiels maximum par délégation**, à savoir un siège à la table, avec microphone, et un autre à l'arrière.

a) Séance plénière d'ouverture (9 décembre, 17 h, salles 1 et 2, CICG)

Conformément au Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (article 15, alinéa 2), « le président de la Commission permanente présidera la première séance plénière de la Conférence jusqu'à l'élection de son président ».

Comme le prévoit encore le Règlement du Mouvement (article 15, alinéa 3), « lors de sa première séance plénière, la Conférence, sur proposition du Conseil, élira le président, les vice-présidents, le secrétaire général et deux secrétaires généraux adjoints ».

b) Séance plénière « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain » (10 décembre, 9 h-10 h, salles 1 et 2, CICG)

La séance plénière d'ouverture introduira les manifestations de la XXXIII^e Conférence internationale et exposera ses buts et objectifs. Elle sera animée par la présidence de la Conférence et définira le contexte des trois grands thèmes en vue de susciter un dialogue et des idées parmi les participant-e-s. Des intervenant-e-s externes et des jeunes prononceront des discours liminaires pour illustrer comment agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain. Le cadre sera officiel tout en visant à stimuler les

participant-e-s et à leur donner une bonne vue d'ensemble de l'esprit qui règne actuellement et des actions qu'il reste à accomplir.

c) Séance plénière de clôture (10 décembre, 14 h 30, salles 1 et 2, CICG)

Le/la rapporteur-e de la Conférence présentera un rapport détaillé sur la Conférence, et la présidence du Comité de rédaction fera rapport sur ses travaux et recommandera l'adoption des résolutions.

1.6.4.3 ACTIVITÉS DE RÉSEAUTAGE (10 décembre, 8 h-9 h, CICG)

Les membres de toutes les délégations, les observateur-trice-s et les invité-e-s sont les bienvenu-e-s au CICG une heure avant le début des travaux officiels pour faire connaissance et partager leurs attentes de la Conférence.

1.6.4.4 COMMISSIONS ET SÉANCES THÉMATIQUES

Commissions

Les commissions sont des organes subsidiaires ouverts à l'ensemble des participant-e-s de la Conférence. Trois commissions sont consacrées aux trois thèmes principaux de la Conférence (« Le droit international humanitaire », « L'évolution des vulnérabilités » et « La confiance dans l'action humanitaire »). Chaque commission commence par une séance plénière d'introduction d'une heure suivie de plusieurs séances thématiques, et se termine par une seconde plénière visant à résumer les principaux débats et résultats des séances thématiques. Les séances thématiques ont lieu sous forme d'ateliers interactifs conçus pour favoriser le dialogue et l'échange d'expériences et d'idées.

Les trois commissions sont présentées sur le [site Internet de la Conférence](#). Les participant-e-s sont invité-e-s à consulter ces descriptifs lors de leur préparation aux séances thématiques.

Intervenant-e-s et conférencier-ère-s invité-e-s

Des informations sur les intervenant-e-s et les conférencier-ère-s invité-e-s seront publiées sur le site Internet et l'application mobile de la Conférence.

Lieux

La séance plénière d'ouverture et la seconde plénière des commissions ont lieu au CICG, salles 1 et 2. Les séances thématiques ont lieu en salle 18, en salle 2 ou en salle Genève au CCV. Ces informations sont précisées dans le programme détaillé de la Conférence.

Placement

Les places sont attribuées dans les séances plénières des commissions, et chaque délégation dispose de **deux sièges officiels maximum**. Dans les séances thématiques, le placement est libre.

Programme détaillé

[Programme de la XXXIIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge](#)

Les séances des Commissions se tiendront du **mardi 10 décembre au jeudi 12 décembre**.

1.6.4.5 COMITÉ DE RÉDACTION (du 10 décembre à 14 h 30 au 12 décembre à 12 h 30, salles 3 et 4, CIG)

Le Comité de rédaction est chargé d'examiner et de consolider, sur le fond et la forme, les projets de résolution et les documents présentés à la Conférence pour adoption.

Le Comité de rédaction n'est ouvert qu'aux membres de la Conférence. Les observateur-trice-s ne peuvent pas participer aux discussions.

La présidence du Comité de rédaction est responsable de l'organisation des travaux, du respect des procédures et de l'ordre et de l'évolution des débats. Les délégations peuvent prendre la parole à plusieurs reprises, si la présidence le juge opportun et selon le temps imparti. La présidence s'efforce de finaliser les documents officiels pour adoption par consensus. Les règles de la Conférence s'appliquent au Comité de rédaction. Les orateur-trice-s ne peuvent s'engager dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique.

Les documents finalisés par le Comité de rédaction seront présentés par sa présidence à la dernière séance plénière, le 12 décembre, pour adoption dans les langues de travail de la Conférence (anglais, français, espagnol et arabe), dans le cadre du rapport sur les travaux du Comité de rédaction adressé à la Conférence.

1.6.4.6 ÉCHOS DE LA CONFÉRENCE POUR LE PROCÈS-VERBAL (10-12 décembre, salles 5 et 6, CICG)

Cette séance consiste à offrir un espace aux membres et aux observateur-trice-s pour qu'ils élaborent des déclarations officielles sur les thèmes de la Conférence. C'est une séance plénière officielle, et les déclarations prononcées figureront mot pour mot dans le procès-verbal de la Conférence. Les déclarations peuvent être faites dans les langues de la Conférence, à savoir l'anglais, le français, l'espagnol, l'arabe, le russe et le chinois. Un service d'interprétation simultanée est assuré. L'ensemble des participant-e-s à la Conférence peut formuler des déclarations, y compris les observateur-trice-s.

Les orateur-trice-s se placent à un pupitre à l'avant de la salle. Ils/Elles sont prié-e-s d'arriver 15 minutes avant l'heure de passage qui leur aura été attribuée et qui leur sera communiquée à l'avance dans la liste des orateur-trice-s. Les participant-e-s sont tenu-e-s de s'inscrire à l'avance par courrier électronique à l'adresse : commissioner33icrcrc@eda.admin.ch, en indiquant le nom de l'orateur-trice proposé-e.

Procédure

La séance Échos de la Conférence pour le procès-verbal est présidée par la présidence de la Conférence internationale ou un membre de la vice-présidence.

Le règlement de la Conférence s'applique. Les orateur-trice-s ne peuvent s'engager dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique.

Le temps de parole est de trois minutes par délégation et de cinq minutes par groupe de délégations.

La liste des orateur-trice-s sera disponible le 9 décembre sur place et en ligne, et elle sera mise à jour quotidiennement.

Planning de la séance Échos de la Conférence

- Mardi 10 décembre de 14 h 30 à 18 h 00
- Mercredi 11 décembre de 9 h 00 à 18 h 00
- Jeudi 12 décembre de 9 h 00 à 10 h 00

1.6.4.7 MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Une série de **manifestations parallèles** est organisée tout au long de la Conférence. Elles sont l'occasion d'échanges informels sur des sujets liés aux thèmes et aux objectifs de la Conférence. Elles font partie intégrante du programme de la Conférence mais ne sont pas inscrites à l'ordre du jour officiel.

Le programme et les intitulés des manifestations parallèles sont disponibles à l'adresse : <https://rcrcconference.org/fr/about-4/33rd-international-conference/side-events-33rd-international-conference/>.

1.6.4.8 ENGAGEMENTS

Outre le fait que les participant-e-s examinent les résolutions soumises pour adoption à la XXXIII^e Conférence internationale, ils/elles sont invité-e-s à prendre des **engagements** pour la période 2019-2023, et ce sur une base volontaire, à titre individuel ou collectif.

Des modèles d'engagement sur les thèmes de la Conférence sont disponibles dans la base de données sur le [site Internet de la Conférence](#). Ces modèles peuvent être adaptés en fonction des contextes, des intérêts et des capacités des signataires.

En plus des engagements élaborés par des participant-e-s de leur propre initiative, plusieurs engagements ouverts sont présentés pour examen avant et pendant la Conférence. Les membres peuvent souscrire à des engagements ouverts en ligne à l'adresse : <https://rcrcconference.org/fr/about-4/pledges/>.

Un **stand des engagements** est tenu pendant toute la durée de la Conférence. Les membres peuvent venir y poser des questions et soumettre leur(s) engagement(s). Le stand est également ouvert durant l'Assemblée générale de la Fédération internationale et, pour les Sociétés nationales, pendant le Conseil des Délégués. Les participant-e-s peuvent soumettre des engagements jusqu'à trois mois après la Conférence sur la [base de données en ligne](#), disponible jusqu'à fin mars 2020.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les **Lignes directrices relatives aux engagements**, disponibles à l'adresse : <https://rcrcconference.org/fr/about-4/pledges/>.

1.6.4.9 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

La Commission permanente est « le mandataire de la Conférence internationale entre deux Conférences pour exercer les attributions mentionnées à l'article 18 des Statuts du Mouvement ».

Composition

La Commission permanente comprend neuf membres :

- a) cinq représentant-e-s de Sociétés nationales différentes, qui sont *élu-e-s à titre personnel* par la Conférence internationale ;
- b) deux représentant-e-s du CICR ;
- c) deux représentant-e-s de la Fédération internationale.

Désignation des candidat-e-s

Des informations sur la désignation des candidat-e-s, notamment le formulaire de candidature, le document de 1995 intitulé *Profil des candidats à l'élection à la Commission permanente* et les

Principes directeurs pour l'élection de la Commission permanente de 2011 ainsi que la liste des candidat-e-s sont disponibles sur le site Internet de la Conférence (<https://rcrcconference.org/fr/about-4/33rd-international-conference/election-of-the-standing-commission-2019/>). Toutes les candidatures soumises avant la Conférence seront publiées dans toutes les langues de travail sur les sites Internet de la Commission permanente (www.standcom.ch) et de la Conférence (www.rcrcconference.org/fr).

Les candidatures à la Commission permanente accompagnées du CV des candidat-e-s peuvent être transmises dans une enveloppe scellée à la présidence du Bureau de la Conférence **au plus tard 48 heures avant l'ouverture de la Conférence, le 9 décembre 2019 à 18 heures**. Le Bureau diffusera les CV de l'ensemble des candidat-e-s 24 heures avant l'élection.

Rencontre avec les candidat-e-s

Une **réunion informelle** avec les candidat-e-s en lice à l'élection à la Commission permanente est prévue mardi 10 décembre, à 18 h 30, en salle 2 au CICG.

Procédure de vote

La Conférence internationale élit à titre personnel les membres de la Commission permanente mentionnés à l'article 17, alinéa 1 a) des Statuts ; elle tient compte de leurs **qualités personnelles ainsi que du principe d'une répartition géographique équitable**. En outre, les délégué-e-s sont vivement encouragé-e-s à respecter un juste équilibre entre hommes et femmes.

Les membres de la Commission permanente sont élu-e-s au scrutin secret par les membres de la Conférence. L'élection aura lieu au moyen d'un système de vote électronique¹ le mercredi 11 décembre au cours de la dernière séance plénière de la journée à 18 heures. Le vote commencera immédiatement après l'appel nominal, qui déterminera si le nombre de voix requises pour la majorité absolue au premier tour de scrutin est atteint.

Si cinq candidat-e-s obtiennent la majorité absolue au premier tour de scrutin, ils/elles sont déclaré-e-s élu-e-s. Si moins de cinq candidat-e-s obtiennent la majorité absolue au premier tour de scrutin, un second tour est organisé, et le/la ou les candidat-e-s ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont déclaré-e-s élu-e-s.

Système de vote électronique

Un système de vote électronique est utilisé pour l'élection des membres de la Commission permanente. Les chef-fe-s de délégation sont invité-e-s à retirer leur matériel de vote (enveloppe scellée contenant un nom d'utilisateur et un mot de passe) dès le vendredi 9 décembre au matin, au comptoir d'information et d'accréditation au CICG. Si le/la chef-fe de délégation ne peut retirer son matériel de vote en personne ou ne peut être présent-e pour le scrutin, il/elle peut mandater un-e autre membre de la délégation au moyen du formulaire de procuration en annexe. Des formulaires de procuration seront également disponibles sur le site Internet de la Conférence internationale ainsi qu'au comptoir d'information et d'accréditation. Le formulaire de procuration doit être soumis au Bureau de la Conférence ou à la cellule électorale dans un délai raisonnable avant le scrutin qui aura lieu le premier jour de la Conférence internationale.

Les délégué-e-s doivent être en possession de leur matériel de vote pour pouvoir voter. Le matériel de vote consiste en 1) une enveloppe scellée contenant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe et 2) la carte de vote électronique pour les claviers numériques décrits au paragraphe 1.6.3 ci-dessus. Il est rappelé aux délégué-e-s qu'aucune carte n'est envoyée ou distribuée en salle plénière et qu'ils/elles doivent impérativement retirer leur enveloppe scellée et leur carte dans un délai raisonnable avant le scrutin du 11 décembre.

¹ Un manuel sur le système vote électronique sera distribué en temps voulu, et une assistance sera fournie sur place.

La plate-forme de vote électronique est accessible depuis tout ordinateur, smartphone ou tablette, au moyen du lien qui sera communiqué aux délégué-e-s avant l'élection. Les délégué-e-s peuvent aussi utiliser l'une des tablettes mises à leur disposition dans des isolements installés en salle plénière.

Une fois que les délégué-e-s ont créé une session avec leur nom d'utilisateur et leur mot de passe, ils/elles peuvent sélectionner jusqu'à cinq candidat-e-s et modifier cette sélection avant de soumettre leur choix final. Les résultats de l'élection s'afficheront à l'écran de la salle de plénière une fois le scrutin terminé.

Renseignements complémentaires

Veuillez soumettre toute demande de renseignement au secrétariat de la Commission permanente à l'adresse : contact@standcom.ch.

2. Village humanitaire et Conversation rouge

2.1 Village humanitaire

Installé au cœur du centre de conférence, le Village humanitaire est un espace multimédia interactif qui apporte une note pragmatique, expérimentale et participative aux réunions. Les délégué-e-s peuvent explorer et tester de nouvelles idées, échanger des connaissances et des expériences, et appréhender les problèmes humanitaires et les solutions envisageables.

Le Village humanitaire est installé au niveau -1, au rez-de-chaussée, au niveau 2 et devant l'entrée principale du CICG.

Le Village humanitaire est articulé autour des trois volets ci-dessous.

2.1.1 Conversation rouge

Dédié au partage d'expériences et de connaissances, l'espace Conversation rouge (*RedTalk*) est un lieu de débat, de présentation de projets et de promotion de nouvelles initiatives. L'espace de projection est accessible pendant toute la durée de la Conférence internationale, du 9 au 12 décembre.

Des informations détaillées et le programme sont disponibles sur le site Internet.

2.1.2 Expositions

Des projets – expériences participatives, contenus audiovisuels interactifs et divers matériaux – sont exposés dans des espaces dédiés.

La carte et le descriptif des espaces d'exposition sont disponibles sur le site Internet.

2.1.3 Zone de réseautage

Un espace conçu pour favoriser les échanges et les discussions entre participant-e-s est installé au rez-de-chaussée du Centre de conférence.

2.2 Le Sentier humanitaire (à partir du 4 décembre)

Musée à ciel ouvert, le Sentier humanitaire propose de parcourir des chemins reliant des sites historiques et symboliques, ainsi que des expositions et des manifestations temporaires portant sur les thèmes de la XXXIII^e Conférence internationale.

Tout au long de la journée du 9 décembre, vous aurez la possibilité de participer gratuitement à des visites guidées de groupe organisées en anglais, français et arabe pour :

- explorer les thèmes de la Conférence en visitant des lieux historiques importants et en assistant à des événements temporaires dans Genève ;
- découvrir l'histoire de la Croix-Rouge, de ses origines jusqu'aux défis qui se posent à elle aujourd'hui.

Choisissez un des deux sentiers proposés :

Sentier 1 – L'Héritage humanitaire – Vieille ville

Découvrez comment une poignée de citoyens genevois ont donné naissance à la Croix-Rouge, initiative qui a rapidement abouti à une action humanitaire concrète puis à l'élaboration du droit international humanitaire.

Sentier 2 – Le Périphe humanitaire – Quartier international

Explorez l'histoire fascinante du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le développement remarquable de l'action humanitaire internationale et du droit international humanitaire, ainsi que les défis émergents et à venir.

3. Application mobile

Une application mobile est mise en place pour diffuser et recevoir des informations et des notifications sur les réunions statutaires de 2019.

L'application propose les fonctionnalités suivantes :

- « Flux d'activité » : programme à jour, galerie de photos et annonces dans un fil d'informations unique.
- « Annonces » : messages en mode application à l'ensemble des participant-e-s.
- « Horaire » : liste des séances et des manifestations avec descriptif détaillé.
- « Galerie » : galerie de photos modérées mises en lignes par les utilisateurs.
- « Documents » : liste des documents généraux ou thématiques à ouvrir dans une visionneuse ou à partager par courrier électronique ; possibilité de configuration pour une diffusion restreinte.
- « Mes documents » : liste personnelle des documents favoris en mode application pour un accès plus rapide et un partage plus facile.
- « Mes notes » : permet de prendre des notes générales ou thématiques et de les partager par courrier électronique.
- « Mon horaire » : permet de créer un programme personnalisé à partir du programme général.
- « Plans » : cartes interactives pour situer les salles.

- « Stand d'informations » : permet de partager des informations utiles (logistique, cartes, services, codes Wi-Fi, objets trouvés et transports).
- Animations en direct (*Live insight*) : interactions en direct avec le public ; scrutins, résultats et débats en direct animés par l'orateur-trice ou le/la modérateur-trice de la séance.
- « Notifications » : messages informatifs reçus même une fois l'application fermée.
- « Recherche » : permet d'effectuer des recherches rapides dans les catégories principales.

Pour obtenir l'application mobile des réunions statutaires, **veuillez télécharger l'application QuickMobile** puis chercher « rrc19 ». Aucun nom d'utilisateur ou mot de passe n'est demandé.

4. Médias

Durant les réunions statutaires, les médias basés à Genève et dans sa région sont invités à participer à certaines manifestations. Il leur est demandé de s'inscrire avant le lancement des réunions.

Afin que les participant-e-s puissent s'exprimer librement et débattre sereinement, l'accès des médias aux séances est restreint. La liste des séances accessibles sera distribuée aux médias et aux participant-e-s.

Assemblée générale de la Fédération internationale

- Accès à la cérémonie d'ouverture le 4 décembre (y compris cérémonie de remise des prix)
- Accès aux manifestations parallèles sur demande

Conseil des Délégués

Aucun accès aux médias

Conférence internationale

- Accès à la cérémonie d'ouverture le 9 décembre
- Accès aux séances plénières et aux séances thématiques
- Accès à des manifestations parallèles sur demande

Presse rapprochée

Les Sociétés nationales peuvent se rendre aux réunions accompagnées de leurs propres journalistes, qui se verront accorder les mêmes accès que les autres journalistes. Les Sociétés nationales qui souhaitent inviter des journalistes ou organiser une rencontre avec la presse sont priées de se renseigner auprès de Matthew Cochrane (matthew.cochrane@ifrc.org) pour connaître les modalités d'accréditation.

Accréditation

Les informations d'identification des journalistes présents sont vérifiées selon un processus d'accréditation. Il leur est remis un badge qu'ils doivent présenter pour accéder à certains espaces et séances.

Communication médiatique proactive

En plus d'inviter les médias nationaux et internationaux/régionaux aux manifestations indiquées ci-dessus, les équipes de communication de la Fédération internationale et du CICR chercheront à atteindre les médias mondiaux et régionaux de façon proactive par des communiqués de presse en différentes langues, des publications sur les réseaux sociaux et d'autres supports spécifiques, et l'organisation de séances d'information sur les principaux thèmes et sujets traités.

Toutes les demandes d'interview ou de renseignement sur les réunions doivent être envoyées aux attaché-e-s de presse de la Fédération internationale ou du CICR. Pour la Fédération internationale :

Matthew Cochrane (matthew.cochrane@ifrc.org) et Ann Vaessen (ann.vaessen@ifrc.org) ; pour le CICR : Ewan Watson (ewatson@icrc.org) et Anita Dullard (adullard@icrc.org).

Ressources pour les médias

Des ressources sont mises à disposition des médias dans des parties dédiées sur les sites Internet www.rcrcconference.org/fr, <https://media.ifrc.org/ifrc/?lang=fr> et <https://www.icrc.org/fr>. Des informations seront également envoyées directement aux médias.

5. Réseaux sociaux

Les délégué-e-s présent-e-s aux réunions statutaires sont encouragé-e-s à utiliser les réseaux sociaux pour contribuer au débat mondial sur les grands thèmes des réunions. Toutefois, dans certaines séances, les président-e-s demanderont aux délégué-e-s de faire preuve de discernement et de prudence avant de publier des messages, afin de ne pas porter atteinte à la tenue sereine des débats.

Publications et tweets

Voici quelques conseils et suggestions pour associer vos réseaux en ligne au dialogue mondial sur les réunions statutaires :

- Utilisez le hashtag officiel des réunions statutaires de 2019, **#RCRC19**, dans toutes vos publications.
- Concentrez-vous sur les sujets dignes d'intérêt pour votre contexte et vos réseaux en ligne.
- Mettez l'accent sur les gens et les récits marquants plutôt que sur la tenue et l'organisation des réunions.
- Consultez les réseaux sociaux officiels de la [Fédération internationale](#) et du [CICR](#), postez des commentaires, *likez* et partagez les publications et les tweets.
- Associez des membres de vos réseaux aux discussions sur les questions clés.
- Postez des publications et des tweets sur les travaux de votre Société nationale et les questions humanitaires qui concernent votre région.
- Faites connaître les réseaux sociaux de votre Société nationale et encouragez les gens à vous suivre.
- Dirigez les personnes vers le [site Internet officiel](#) pour en savoir plus sur les réunions ou vers des articles sur les sites de la [Fédération internationale](#) et du [CICR](#).

Connexion Internet

Un accès à Internet sans fil est disponible pendant toute la durée des réunions statutaires. Les délégué-e-s peuvent se connecter à Internet depuis leur propre ordinateur ou appareil mobile, ou utiliser les postes informatiques à disposition.

6. Informations pratiques

6.1 Lieu

L'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Conseil des Délégués et la XXXIII^e Conférence internationale se tiennent au Centre international de conférences de Genève (CICG). Le bâtiment est situé 17 rue de Varembe, à Genève (Suisse). Le CICG est gracieusement mis à disposition par la Confédération suisse.

6.1.1 Salles de réunion

Les lieux des différentes manifestations sont indiqués sur le programme officiel. Ils sont soumis à modification, c'est pourquoi nous vous recommandons de consulter les écrans dans le hall d'entrée du CICG pour tout changement de dernière minute.

Un plan indiquant les salles de réunion, les ascenseurs et les toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite sera distribué au comptoir d'information et d'accréditation. Des places accessibles en fauteuil roulant sont disponibles uniquement dans certaines salles.

Pour les intervenant-e-s et les orateur-trice-s à mobilité réduite, une rampe ou un élévateur est installé dans les salles de réunion plénière pour accéder à l'estrade/au pupitre. Les demandes de places accessibles en fauteuil roulant et de rampe/élévateur doivent être envoyées à Natacha Montenegro (nmontenegro@icrc.org) ou présentées au comptoir d'information et d'accréditation au plus tard un jour avant la séance concernée.

Nous vous informons que le CICG et le CCV sont des lieux non fumeur.

Le CICG et le CCV n'autorisent pas l'introduction de nourriture et de boissons (à l'exception de l'eau) dans ses salles de réunion. Il est demandé aux participant-e-s de respecter cette consigne.

Plan du quartier du CICG



6.2 Transports

6.2.1 Transferts et comptoir d'accueil à l'aéroport de Genève

Des navettes spéciales sont mises en place entre l'aéroport et les hôtels recommandés dans la note d'informations pratiques. Si vous souhaitez utiliser ce service, veuillez vérifier que vous êtes enregistré-e dans le système d'inscription en ligne EVENT et que vous avez saisi toutes les informations nécessaires concernant votre vol et votre heure d'arrivée.

Un comptoir d'accueil est ouvert de 7 heures à 21 heures dans le hall d'arrivée principal de l'aéroport (à côté du comptoir d'information) du 2 au 8 décembre. Une équipe de bénévoles se fera un plaisir de répondre à vos questions. Veuillez vérifier auprès d'eux que votre transfert

est bien organisé. En dehors de ces horaires d'ouverture, une personne arborant une pancarte au logo du Mouvement ou à votre nom vous accueillera.

6.2.2 Rejoindre le Centre international de conférences de Genève (CICG)

Veuillez noter qu'aucun service de navettes n'est assuré entre les hôtels et le CICG. Dans le cadre d'efforts éco-responsables, les participant-e-s aux réunions statutaires sont encouragé-e-s à utiliser le système (très performant) de transports publics de Genève et sa région pour se déplacer. Les transports publics comprennent des autobus, des tramways et des trains.

Rejoindre le CICG en transports publics

Depuis la gare Cornavin (gare principale)	Depuis l'Aéroport international de Genève
▪ Bus n°5 (direction Thônex-Vallard) : arrêt « Vermont » ▪ Bus n°8 (direction OMS) : arrêt « Nations » ▪ Tram n°15 (direction Nations) : arrêt « Nations »	▪ Bus n°5 (direction Thônex-Vallard) : arrêt « Vermont » ▪ Bus n°28 (direction Jardin botanique) : arrêt « Nations »

Tous les hôtels de Genève fournissent à leurs client-e-s un passe gratuit pour l'ensemble des transports publics durant tout leur séjour. Veuillez le demander à la réception de votre hôtel. Des informations et des plans sont disponibles au comptoir d'information et d'accréditation au CICG et sur le site Internet des [Transports publics genevois \(TPG\)](#).

Les autobus et les tramways publics de Genève sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les arrêts les plus proches du CICG (à environ 300 mètres) sont « Nations » et « Vermont ».

Rejoindre le CICG en taxi

Le tarif des courses est calculé selon le taximètre dans les véhicules (prise en charge minimum : 6,30 francs suisses ; kilomètre supplémentaire : 3,20 francs en journée et 3,80 en soirée, le dimanche et les jours fériés, en dehors de Genève ou pour un nombre de passagers supérieur ou égal à quatre). Une course entre un hôtel situé au bord du lac (quartier des Pâquis) et le CICG coûte environ 20 francs, et entre un hôtel à proximité de l'aéroport et le CICG environ 30 francs. Le temps d'attente est facturé 60 francs par heure, les bagages de petite taille 1,50 francs et les bagages plus volumineux 3 francs (par bagage). Pour commander un taxi, veuillez composer le +41 (0)22 331 41 33 ou le +41 (0)22 320 22 02, ou vous présenter à une station de taxis.

6.3 Accès au CICG et sécurité

Pour des raisons de sécurité, l'accès au CICG est limité aux participant-e-s aux réunions du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du 4 au 12 décembre 2019. Il est strictement interdit de garer des véhicules sur l'esplanade devant l'entrée du bâtiment. Les voitures avec chauffeur doivent quitter l'esplanade une fois les passagers déposés.

L'accès au bâtiment est contrôlé par une équipe de sécurité. Il est rappelé à l'ensemble des participant-e-s qu'une politique d'interdiction des armes est appliquée.

Un vestiaire non surveillé est mis en place au CICG. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables de la perte ou du vol d'objets de valeur. Nous vous prions de ne pas apporter de bagages au CICG, aucun espace n'étant prévu pour les entreposer.

Pour toute question relative à la sécurité, veuillez vous adresser à M. Lars Tangen ou à M. Karl Julisson, joignables 24 heures sur 24 au numéro de mobile suivant : +41 (0)79 217 33 33.

La Suisse est considérée comme l'un des pays les plus sûrs d'Europe. Néanmoins, le taux de criminalité à Genève est en hausse, et les vols à la tire et à l'arraché sont de plus en plus fréquents dans les transports publics, dans les centres commerciaux, aux arrêts de bus, dans les gares, les restaurants, etc. Nous vous recommandons donc vivement de porter une attention particulière à vos effets personnels. N'ayez jamais sur vous de grosses sommes d'argent et, si possible, laissez vos objets de valeur (bijoux, papiers d'identité, cartes de crédit, billets de voyage, etc.) dans le coffre-fort de votre hôtel.

6.4 Inscription sur place et badges d'accès

Toute personne pénétrant dans l'enceinte du CICG doit impérativement arborer un badge avec photo émis par les organisateurs des réunions. Il est demandé de ne pas quitter son badge une fois dans le bâtiment afin de faciliter à la fois les contrôles de sécurité et les échanges entre participant-e-s. Si vous perdez votre badge, veuillez le signaler immédiatement à l'accueil.

Afin d'éviter les longues files d'attente à l'entrée du CICG, veuillez à vous inscrire et à venir retirer votre badge si possible avant le début de l'Assemblée générale de la Fédération internationale (4 décembre) ou de la XXXIII^e Conférence internationale (8 décembre). Pour votre commodité, les points d'inscription suivants sont ouverts aux horaires indiqués :

- | | |
|-------------------------|---|
| ▪ 20 novembre | 13 h-17 h, Secrétariat de la Fédération internationale (<i>17 chemin des Crêts</i>) |
| ▪ 22 novembre | 8 h 30-13 h 00, Secrétariat de la Fédération internationale (<i>17 chemin des Crêts</i>) |
| ▪ 28-29 novembre | 9 h-12 h et 13 h-16 h, Secrétariat de la Fédération internationale (<i>17 chemin des Crêts</i>) |
| ▪ 2 décembre | 12 h-18 h, CICG (<i>17 rue de Varembe</i>) |
| ▪ 3 décembre | 8 h 30-18 h 00, CICG (<i>17 rue de Varembe</i>) |
| ▪ 4-7 décembre | 7 h-18 h, CICG (<i>17 rue de Varembe</i>) |
| ▪ 8 décembre | 8 h-18 h, CICG (<i>17 rue de Varembe</i>) |
| ▪ 9 décembre | 9 h-20 h, CICG (<i>17 rue de Varembe</i>) |
| ▪ 10-11 décembre | 7 h-20 h, CICG (<i>17 rue de Varembe</i>) |
| ▪ 12 décembre | 7 h-18 h, CICG (<i>17 rue de Varembe</i>) |

Il est demandé aux participant-e-s de venir retirer leur badge en personne et de présenter une pièce d'identité (document officiel) avec photo.

6.5 Diffusion des documents

Les documents de travail officiels pour les trois réunions sont disponibles en ligne (<https://fednet.ifrc.org> pour l'Assemblée générale de la Fédération internationale et <https://rcrcconference.org/fr/> pour le Conseil des Délégués et la Conférence internationale). Veuillez noter que, conformément à notre engagement de faire de ces réunions statutaires une manifestation éco-responsable, aucune liasse de documents imprimés n'est distribuée sur place. Nous vous invitons à apporter tout document imprimé qui vous semblera utile.

Tous les nouveaux documents sont distribués dans les salles de réunion et déposés dans des casiers attribués aux délégations dans les langues de travail des réunions.

Votre langue de prédilection est indiquée sur votre badge selon le code couleur suivant : rouge = anglais ; bleu = français ; jaune = espagnol ; vert = arabe.

Les documents officiels sous une forme accessible peuvent être sollicités auprès de Natacha Montenegro (nmontenegro@icrc.org) avant le 15 novembre 2019.

6.6 Accessibilité

Un comptoir d'information sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap est installé à côté du comptoir d'information et d'accréditation au CICG. Vous y trouverez des informations sur l'accès aux réunions statutaires, à la Conférence internationale et au Sentier humanitaire ainsi que de la documentation sur l'accessibilité en général et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Des bénévoles se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

Tout service spécifique – interprétation en langue des signes, présentation de documents sous une forme accessible, transfert spécifique depuis/vers l'aéroport, services pour chiens guides, etc. – doit être sollicité auprès de Natacha Montenegro (nmontenegro@icrc.org), responsable de l'accessibilité et de l'inclusion, avant le 15 novembre 2019. Veuillez également la contacter pour tout renseignement sur l'accès des personnes en situation de handicap aux réunions, aux moyens de transport ou à un hébergement à Genève.

6.7 Réunions éco-responsables

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est conscient de l'empreinte écologique que laissent ses grandes réunions lorsqu'il rassemble ses membres. Nous nous employons à adopter une approche de plus en plus éco-responsable et à intégrer les principes du développement durable à tous les niveaux de l'organisation et de la tenue de nos réunions.

6.8 Téléphones et connexion Wi-Fi

Le bureau de poste situé à côté du CICG propose des puces de téléphone mobile à la vente. Nous vous invitons à mettre votre téléphone mobile en mode silence à l'intérieur des salles de réunion.

Un accès à Internet sans fil est également disponible pour les participant-e-s utilisant leur propre ordinateur portable :

- Nom du réseau Wi-Fi : RCRC2019
Mot de passe : Welcome!

6.9 Restauration

Aucun service de restauration ou de collation n'est assuré par les organisateurs durant les réunions. Le CICG possède un restaurant en self-service au premier étage, ouvert à l'heure du déjeuner. Deux bars proposant également de la petite restauration sont ouverts de 7 h 30 à 17 h 30.

Veuillez noter que la nourriture et les boissons ne peuvent être consommées que dans les zones prévues à cet effet. Aucun aliment et boisson (à l'exception de l'eau fournie par le CICG) n'est toléré dans les salles de réunion et les bureaux.

6.10 Souvenirs

Un stand de souvenirs propose un large choix d'articles à la vente. N'hésitez pas à aller y jeter un œil !

6.11 Centre d'affaires (*Business Centre*)

Des ordinateurs et un accès à Internet gratuit et illimité sont à votre disposition au centre d'affaires (niveau -1). Par courtoisie pour les autres utilisateur-trice-s, l'utilisation des postes est limitée à 20 minutes par personne.

6.12 Équipe EVENT

Les délégué-e-s qui ont besoin d'aide pour leur réservation d'hôtel ou leur inscription peuvent contacter l'équipe EVENT par courrier électronique à l'adresse : event.support@ifrc.org ou se rendre au bureau -113/-114 au CICG.

6.13 Agence de voyage

Mme Antoinette Imhof, de notre agence de voyage RAPTIM, se tient à votre disposition par courriel à l'adresse antoinette.imhof@raptim.org ou par téléphone au +41 (0)22 730 42 25.

6.14 Aspects financiers

Les Sociétés nationales ayant droit à **une assistance relative aux déplacements** sont priées de se présenter auprès de Mme Tricia Baglione au bureau -115/-116 (niveau -1), de 9 h 30 à 16 h 00, à partir du 4 décembre. Les Sociétés nationales faisant une demande de **contributions statutaires** et qui souhaitent s'entretenir avec la présidence de la Commission des finances sont priées de se présenter auprès de Mme Mary Rankin et/ou Mme Nishanti Balashanmugam au bureau -112 (niveau -1) durant l'Assemblée générale, du 4 au 7 décembre.

Les représentant-e-s des gouvernements ayant droit à une assistance relative aux déplacements sont prié-e-s de se faire connaître auprès du CICR, bureau -112, pendant la Conférence internationale, du 10 au 12 décembre.

6.15 Assurance

Les participant-e-s doivent avoir une couverture d'assurance maladie et accidents valable en Suisse. Il est également recommandé que l'ensemble des délégué-e-s aient contracté une assurance voyage.

6.16 Premiers secours

Un poste de premiers secours est installé à l'infirmerie, au niveau -1 du CICG, à côté du centre d'affaires. Un médecin y est présent. Veuillez composer le 9302 depuis un poste interne du CICG ou le +41 (0)22 791 93 02 depuis un mobile. Signalez toute urgence médicale à l'infirmerie afin que la personne qui en a besoin puisse recevoir les premiers soins dans les meilleurs délais. Si nécessaire, la personne sera transférée vers une structure médicale locale plus adaptée.

6.17 Espace de prière

Un espace de prière est mis en disposition au niveau -1. Nous vous invitons à respecter les personnes qui l'utilisent et à maintenir le calme.

6.18 Informations générales sur Genève

Climat Début décembre, les températures varient généralement entre 2 °C et 7 °C la journée. Il est recommandé de prendre des vêtements chauds, des chaussures confortables et un parapluie.

Électricité La tension en Suisse, comme dans la plupart des pays d'Europe, est de 230 V / 50 Hz. Les prises utilisées sont de type C (deux broches rondes) et de type J (trois broches rondes).

Langues Français (autres langues parlées : anglais et allemand).

Devise Franc suisse (CHF) : 1 franc équivaut à 100 centimes de franc.

Fuseau horaire

Durant l'hiver, la Suisse est à l'heure d'Europe centrale (HEC).

Politique en matière de tabac

Depuis le 1^{er} mai 2010, l'usage du tabac est interdit en Suisse dans tous les lieux publics clos et dans tous les espaces servant de lieu de travail à plusieurs personnes. Il est donc interdit de fumer dans les restaurants, les édifices publics, les bureaux et les transports en commun. Il est permis de fumer dans les pièces fumeur séparées, à l'extérieur, et dans les habitations privées.

Achats Sauf jour férié, la semaine ouvrée compte généralement cinq jours, du lundi au vendredi (administration, entreprises, banques, etc.). Les magasins sont également ouverts le samedi.

Pourboires Les prix affichés dans les hôtels, les restaurants, les taxis, etc. sont calculés service et taxes compris. Un pourboire n'est donc pas indispensable mais peut se justifier pour un service ayant donné satisfaction (maximum 10 % du montant de la note).

Numéros de téléphone utiles

Police :	117	Pharmacies de garde :	1811/144
Pompiers :	118	SOS Médecins :	+41 (0)22 748 49 50
Ambulance :	144	Objets trouvés :	+41 (0)22 327 60 00
Centre anti-poison :	145	Taxis	+41 (0)22 331 41 33 ou +41 (0)22 320 22 02

Pour toute question urgente d'ordre logistique ou autre, veuillez contacter avec Mme Helena Pantelic (Fédération internationale) au +41 (0)79 245 70 45 ou Mme Ghnima Kemmar au +41 (0)79 248 68 08.

FORMULAIRES DE PROCURATION

Proxy Form
(for collecting a voter's credentials)

I, _____ (name of Head of Delegation) of the _____ (name of National Society or Government) hereby delegate to _____ (member of my delegation) the authority to pick up my credentials and electronic voting card (strike through those not applicable).

Date: _____

Signature

Procuration
(pour le retrait des identifiants de vote)

Je, soussigné(e) _____ (nom du chef de la délégation) de _____ (nom de la Société nationale ou du Gouvernement), autorise par la présente M./Mme _____ (membre de ma délégation), à retirer ma lettre d'identifiant et ma carte de vote électronique (biffer ce qui n'est pas applicable).

Date: _____

Signature

Poder
(para retirar credenciales en calidad de votante)

El/la que suscribe, _____ (nombre del jefe/de la jefa de la delegación), representante de _____ (nombre de la Sociedad Nacional o del Gobierno) _____, delega por la presente en _____ (miembro de su delegación) la autoridad para retirar el nombre de usuario, la contraseña y la tarjeta para la emisión de voto mediante el sistema electrónico (tachar los elementos que no correspondan).

Fecha:

Firma

توكيل

(ل سحب أوراق الاعتماد للتصويت)

أنا الموقع أدناه _____ (اسم رئيس الوفد)

من _____ (اسم الجمعية الوطنية أو الوفد)، أُرخص عبر

هذا التوكيل ، للسيد /السيدة _____ (عضو في وفدي)

سحب أوراق اعتماد و بطاقة التصويت الالكتروني الخاصة بي (يرجى حذف ما لا ينطبق)

التاريخ:

التوقيع

**Proxy Form
(for casting vote)**

I, _____ (name of Head of Delegation) of the _____ (name of National Society or Government) hereby delegate to _____ (member of my delegation) the authority to cast the vote for my delegation.

Date: _____

Signature

**Procuration
(pour l'expression du vote)**

Je, soussigné(e) _____ (nom du chef de la délégation) de _____ (nom de la Société nationale ou du Gouvernement), autorise par la présente M./Mme _____ (membre de ma délégation), à voter au nom de ma délégation.

Date: _____

Signature

Poder
(para emisión de voto)

El/la que suscribe, _____ (nombre del jefe/de la jefa de la delegación), de _____ (nombre de la Sociedad Nacional o del Gobierno) _____, delega por la presente en _____ (miembro de su delegación) la autoridad para emitir el voto en nombre de mi delegación.

Fecha:

Firma

توكيل (للتصويت)

أنا الموقع أدناه _____ (اسم رئيس الوفد)

من _____ (اسم الجمعية الوطنية أو الحكومة)، أُرخص عبر

هذا التوكيل، للسيد/السيدة _____ (عضو في وفدي)

التصويت بالنيابة عني باسم وفدي

التاريخ:

التوقيع